

COMMUNE D'ARZON 56640
PROJET TARIFS ZONES DE MOUILLAGES - ANNEE 2008

1 - MOUILLAGES

	Redevance + vérification Tarifs T.T.C/ml		location du matériel de mouillage
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pêcheurs professionnels (H.T) et bateaux transport touristique 	20,60 €	Forfait minimum 105 €	inclus au tarif
Plaisanciers			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Moins de 4,50 m 	forfait	135,00 €	97,00 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ De 4,50 m et plus 	((lg-4,49) x 38) +135 €		97,00 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plates et petits bateaux sur corps morts communaux ou chaine dans zone de plate (forfait) 		16,00 €	gratuite
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plates et petits bateaux en mouillage traditionnel dans zone de plate 		contrat gratuit	
Passages Pêcheurs professionnels (H.T) y compris location du matériel le ml	par mois		7 jours
	4,00 €		1,00 €
Passages plaisanciers	Au mois	14 jours	7 jours
<u>2ème catégorie</u>	T.T.C	T.T.C	T.T.C
<u>D'Octobre à Mars</u>			
Moins de 4,50 m	36,10 €	21,45 €	13,20 €
de 4,50 à 6,49 m	46,20 €	29,75 €	18,15 €
de 6,50 à 7,99 m	56,10 €	38,00 €	23,10 €
de 8,00 à 9,99 m	66,00 €	47,30 €	28,05 €
de 10 m à plus	75,95 €	52,80 €	33,05 €
<u>Avril - mai - septembre</u>			
Moins de 4,50 m		33,05 €	18,15 €
de 4,50 à 6,49 m		41,25 €	24,80 €
de 6,50 à 7,99 m		49,55 €	31,40 €
de 8,00 à 9,99 m		57,85 €	38,00 €
de 10 m à plus		66,00 €	44,60 €
<u>De Juin à Août</u>			
Moins de 4,50 m			25,50 €
de 4,50 à 6,49 m			34,00 €
de 6,50 à 7,99 m			42,50 €
de 8,00 à 9,99 m			51,00 €
de 10 m à plus			59,50 €
Locations à la journée de 1 à 6 nuits :			T.T.C
de 4,50 à 6,49 m			7,95 €
de 6,50 à 7,99 m			9,65 €
de 8,00 à 9,99 m			11,25 €
de 10 m à plus			12,90 €
Taxe de séjour / personne			0,20 €
4 - AMARRAGE A LA CALE DE MISE A L'EAU DE PORT-NAVALO			
Par Bateau et 24 heures avec forfait limité d'utilisation de la borne eau-électricité			Prix T.T.C 14,70 €

5 - REMORQUAGE

Remorquage d'un bateau échoué suite à une rupture de ses amarres (de la bouée au bateau) défailtantes ou insuffisantes : deux personnes + matériel (intervention d'un tiers extérieur non compris, à la charge du propriétaire du bateau)	Prix T.T.C
	77,55 €

6 - MARQUAGE DE BOUEE PRIVATIVE :	25,50 €
--	---------

7 - RACHAT DES CORPS MORTS AUX PLAISANCIERS	
	Tarif T.T.C à 50 % de vétusté
BLOCS BETON	
500 kgs à 1000 kgs	56,00 €
1000 kgs et +	60,00 €
Rachat forfait mise en place	200,00 €
Bouée non moussée mini 600 mm	16,00 €
Bouée moussée mini 600 mm avec tige inox	79,00 €
Chaîne noire (au ml)	
D.30 à 40	13,50 €
D.20 à 28	7,50 €
D.16	4,50 €
D.12 à 14	3,50 €
Emerillon galvanisé	
18 mm N°3	5,50 €
20 mm N°4	7,50 €
N°5	20,50 €
Manille galvanisée droite à œil	
14 mm	1,00 €
16 mm	1,50 €
18 mm	2,00 €
22 mm	3,00 €
24 mm	4,50 €
Cordage Polyamide	
D.20 et +	1,00 €

8 - ENLEVEMENT CORPS MORTS PROPRIETE DES PLAISANCIERS		Prix T.T.C
Enlèvement		208,10 €
Destruction		104,05 €

9 - ECHOUAGE	Prix T.T.C/mois	Prix T.T.C/an
Tarif applicable uniquement aux bateaux non titulaires d'un contrat annuel dans les zones de mouillages	15,60 €	52,00 €

10- MONTANT MINIMUM REGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE : 10 €

RETRIBUTION DES PROPRIETAIRES
POUR MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE CORPS MORT

Une rétribution proportionnelle à la durée de mise à disposition et d'occupation du matériel de mouillage sera reversée sous forme d'avoir l'année suivante

TEMPS D'OCCUPATION	Montant de la rétribution T.T.C
En haute saison (Juin à Août)	
1 semaine	4,00 €
1 mois	32,00 €
2 mois	48,50 €
3 mois	65,00 €
En moyenne et basse saison (octobre à mars et avril à septembre)	
1 semaine	3,00 €
1 mois	24,00 €
2 mois	32,00 €